

Résumé Conseil communal de Montilliez du 20 juin 2022

Le Conseil Communal de Montilliez s'est réuni le lundi 20 juin sous la présidence de Monsieur Nicolas Menétrey.

Les communications de la Municipalité portaient sur la suite de la motion pour la déclaration d'urgence climatique, adoptée au conseil communal du 24 juin 2019. Monsieur Daniel Leuba, Syndic, a annoncé que la Municipalité a décidé d'intégrer le programme de soutien du PECC (Plan énergie et climat communal). À travers ce programme, le canton propose aux communes « un soutien technique et financier pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans climat communaux » (<https://www.vd.ch>).

A l'ordre du jour figuraient 5 préavis.

Le premier portait sur le remplacement de deux tronçons de conduites d'eau potable PVC à Sugnens. Après avoir entendu les rapports de la commission gestion et finance et de la commission infrastructure, le conseil a approuvé le préavis à l'unanimité.

Le deuxième préavis concernait une demande de crédit pour le changement du système de chauffage au bâtiment communal ch. de la Lignée 1 à Sugnens. La commission gestion et finance ainsi que la commission ad hoc nommée pour traiter cet objet ont recommandé d'accepter le préavis tel que présenté, ce que le conseil a suivi à l'unanimité.

Le troisième préavis formulait une demande de crédit d'étude préliminaire pour la rénovation du bâtiment de l'Auberge communale de Poliez-le-Grand. Ce bâtiment est classé en note 2 au recensement architectural. Le préavis a soulevé des discussions à la suite du rapport de la commission urbanisme. Celle-ci a remis en question l'appel d'offre fonctionnelle proposée par la Municipalité en proposant de procéder à un concours de projet. Le conseil communal a refusé le préavis tel que présenté à 6 voix pour, 27 voix contre et 4 abstentions.

Une demande de crédit pour l'agrandissement du bureau communal à Poliez-le-Grand faisait l'objet du quatrième préavis. Sur recommandation des commissions gestion et finances et de la commission urbanisme, le conseil communal a accepté le préavis à l'unanimité.

Le dernier préavis portait sur les comptes de la commune de Montilliez pour l'année 2021. Après avoir pris connaissance du rapport de la commission gestion et finances, le conseil communal a accepté les comptes à l'unanimité, donnant décharge à la Municipalité, au boursier et à la commission.

Le rapport de gestion de l'année 2021 communique la présentation des autorités, des services communaux, et reflète l'activité fournie dans les différents dicastères et associations régionales. 2021 a vu le remplacement du législatif et de l'exécutif et a été riche au niveau de la charge de travail pour l'ensemble des autorités et de l'administration.

A l'ordre du jour figurait un point de situation concernant le postulat « pour le maintien d'une bonne entente entre cavaliers et habitants de nos villages ». Monsieur Thierry Gay-Crosier, Municipal, a fait part du projet de sensibilisation à travers la rencontre des propriétaires des manèges en janvier et février 2023. La Municipalité reviendra au conseil du 12 décembre 2022 avec un rapport sur la stratégie prévue, sur lequel statuera une commission ad hoc.

Monsieur Nicolas Menétrey a clôturé la séance en remerciant chacune et chacun pour sa présence. La prochaine séance de conseil communal se déroulera le 3 octobre 2022 à la salle du conseil de Poliez-le-Grand.